



Disque dur perdu par magasin informatique

Par **ana**, le **15/01/2010** à **16:41**

Bonjour,Voilà ma situation: j'ai laissé un disque dur externe en panne dans un magasin informatique il a plus d'un an, pour récupération des données. Depuis ce temps j'ai essayé de récupérer mes données sans succès et en ce moment je ne veux que mon disque dur pour pouvoir l'amener ailleurs. Ce magasin travaillait avec une petite entreprise de récupération de données qui apparament n'est plus joignable et mon disque dur est, je crains, perdu. En tout cas, ça fait un an qu'ila me donnent que des excuses, mias pas de disque dur.Je voudrais connaitre mes droits au cas où mon disque dur serait perdu. Parmis les données, il y a des images d'une valeur professionnelle. Ai-je droit à me faire indemniser? Dois-je chercher un avocat et faire un procès à l'intreprise?Je vous remerci en avance de vos renseignementsAna Rebelo